

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704123-DE
Regu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/123

Thème : TRAVAUX 4

Objet : Aménagement
du chemin de
Fontchristianne -
Tranche 3 -
Actualisation du plan
de financement

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704123-DE
Regu le 12/07/2018

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2017.12.13/217 du 13 décembre 2017, relative à la demande de subvention pour la tranche 3 de l'aménagement du chemin de Fontchristianne ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2018.03.21/050 du 21 mars 2018, relative à l'actualisation du plan de financement de la tranche 3 de l'aménagement du chemin de Fontchristianne ;

Considérant le montant de l'opération actualisé à 345 000,00 €HT ;

Considérant la participation de l'État au titre de la DETR confirmée à hauteur de 82 500,00 € ;

Considérant l'opportunité d'un financement par le Département ;

Le plan de financement actualisé s'établit comme suit :

État DETR	82 500,00 €
Département	150 000,00 €
Ville	112 500,00 €
Total	345 000,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **12 JUIL. 2018**

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN